

Canada recevra une juste compensation pour cette ressource canadienne ou toute portion de celle-ci que l'on pourra juger disponible en vue d'une utilisation conjointe, car cette ressource est d'une valeur inestimable.

Je vous ai dit à quel point le problème était vaste et urgent. Maintenant, à l'aide de deux ou trois exemples, je voudrais vous montrer combien il importe d'élaborer le programme sans tarder. Je songe à la situation dans ma circonscription, dans ce qu'il en restera, du moins, quand la Commission de délimitation y aura achevé son œuvre. Je pense à un endroit au plein cœur de la circonscription, au confluent de la Thompson-du-Nord et de la Thompson-du-Sud, deux rivières où, encore une fois, l'on retrouve la beauté et la diversité qui caractérisent les cours d'eau du Canada, mais aussi les problèmes à résoudre pour conserver dans toute sa splendeur cette ressource tant pour la pêche et les loisirs que pour l'irrigation, la consommation d'eau domestique et, de plus en plus, l'industrie.

Le groupement des usagers d'eau pose à cette région un problème pressant et grandissant. Il s'agit de concilier les exigences, d'assurer que l'eau serve à des usages multiples sans que l'un prime l'autre. Il existe à cet égard un problème urgent. De plus, le long des rives de chacune des rivières, il y a une réserve indienne. Là aussi, on est atteint et on s'inquiète. C'est un problème qui saute aux yeux et dont la solution va exiger le concours des deux principaux gouvernements, le fédéral et le provincial. Et le temps presse.

Naturellement, cela va de soi, je pense à la situation existant dans ma circonscription, mais je songe aussi à ce qui se passe ailleurs au Canada, à l'état de la navigation et à la pollution dans les Grands lacs, particulièrement dans le lac Érie, que des porte-parole, non alarmistes pourtant en ce domaine, qualifient déjà de lac mort. Je pense à la situation de la rivière Ottawa que domine le Parlement. D'autres porte-parole autorisés dans ce domaine ont déclaré cette rivière plus polluée que le Rhin, cette grande artère du commerce européen utilisée depuis des milliers d'années. Depuis combien de temps employons-nous la rivière Ottawa? Depuis un instant au regard de l'histoire, mais déjà la rivière Ottawa est plus polluée que le Rhin en Europe.

D'autres députés, je le sais, rencontrent des problèmes semblables dans leur région, mais ce sera un crime national si nous laissons le

[L'hon. M. Fulton.]

problème se perpétuer sans réfléchir aux moyens de supprimer cette dégoûtante pollution et d'empêcher une pollution plus grande encore de nos réserves d'eau. Quand on laisse quelque chose prendre les proportions d'une crise, il devient alors beaucoup plus coûteux d'y remédier que si on avait pensé à l'avenir et paré au danger.

Je voudrais donc, monsieur l'Orateur, redire au gouvernement et à la Chambre ce qui, à mon avis, pourrait être les premières mesures à prendre pour élaborer une politique nationale en matière de ressources hydrauliques. Bien sûr, il faut reconnaître avant tout qu'il s'agit d'un domaine à compétence partagée. Les eaux qui se trouvent sur le territoire des provinces sont une ressource provinciale, mais leur usage et leur réglementation relèvent à tant d'égards de la compétence fédérale. Puisqu'il en est ainsi, il va de soi qu'il faut dès que possible débattre cette question à fond avec les provinces, en vue de parvenir à une entente sur la ligne de conduite à suivre en matière de ressources hydrauliques.

Je voudrais citer la déclaration de principe faite au nom de notre parti par son chef en mars 1964. Je cite:

La conservation des eaux est un impératif pour la croissance du Canada... Il faudrait entreprendre une étude fédérale-provinciale afin de s'assurer, de concert avec les provinces, que les générations qui nous suivront pourront disposer de ressources hydrauliques.

Il a poursuivi en disant qu'il fallait intervenir sur le plan national pour faire face au problème. Avant de conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre cette question de l'intervention et de la responsabilité nationale et de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Il faudrait, tout en procédant à des discussions pouvant mener à une politique de collaboration sur les ressources hydrauliques, réaffirmer la coordination des multiples organismes fédéraux à l'œuvre dans ce domaine. A ce propos, il convient de mentionner le ministère des Travaux publics et les rivières navigables, le ministère des Transports et la réglementation de la navigation sur les cours d'eau, le ministère des Mines et des Relevés techniques, la Commission conjointe internationale — toutes ces diverses sphères de compétence qui agissent dans maints domaines sans aucune coordination.

Cela ne doit guère étonner s'ils ne font que suivre l'exemple du premier ministre (M. Pearson) et du ministre du Nord cana-